



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

SOMMAIRE

- ◆ **Conseil municipal du 13 juin 2014**, pages 2 à 4
- ◆ **La commissions circulation/sécurité routière** p 3
- ◆ **Les permanences en mairie, Infos du Grand Dole, du Conseil Général** page 5
- ◆ **Vie des associations, Infos pratiques**, page 6-7
- ◆ **Agenda, En bref, Fête de la musique**, page 8

N°3 — JUIN 2014

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

3 Grande rue

39290 FRASNE LES MEULIERES

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfRASNE39@wanadoo.fr

**Contact direct maire : 03 84 70 34 74
ou 06 89 43 14 00**

Avec le retour des beaux jours, nous prenons plaisir, tous, à pouvoir ressortir de nos maisons et ainsi revoir notre joli village s'animer.

Il est courant lors de nos balades de croiser celui qui sort son chien, le promeneur qui fait son « petit tour », celui qui quitte sa cour pour aller faire ses courses, mais qui prendra un peu plus de temps pour discuter, la météo étant plus favorable à ce qu'on s'attarde un peu pour prendre des nouvelles...

Quelle chance de croiser tous nos « bambins », petits et grands, installés sur leurs véhicules en tout genre : poussette, draisiennne, vélo, trottinette, skate, ou juste munis de leurs gambettes qui leur permettent de courir à toute vitesses. Pour reprendre une traduction du terme allemand, désignant la famille nombreuse : die KINDERREICH FAMILIE (: la famille riche en enfants), notre petit village est riche de 31 jeunes dont : 10 enfants de moins de 6 ans , 11 de 6 à 11 ans, 9 de 11 à 15 ans et un jeune de moins de 18 ans. Et va s'enrichir encore de 2 naissances prévues en 2014.

Alors voilà, une de nos difficultés à Frasne reste la question de la vitesse importante de certains automobilistes et donc les risques que nous courons tous, petits et grands à croiser ces conducteurs indéclicats qui nous mettent en danger pour gagner si peu de temps.

Certes, certains nous diront :

- à vous parents de sensibiliser vos enfants aux dangers de la route, mais l'on sait bien qu'un enfant tout averti et raisonnable qu'il puisse être n'est pas à l'abri d'avoir des attitudes imprévisibles,
- à vous conducteurs d'être vigilants à votre propre vitesse,
- et à vous qui recevez des visites de sensibiliser vos visiteurs à la question de la circulation de tous ces piétons dans les rues de notre village, OUI, mais cela n'est pas suffisant et pas satisfaisant.

Aussi une commission circulation et sécurité routière s'est constituée au sein du village. Elle s'est réunie le 28 mai, a pris connaissance des constats et attentes des personnes du village et réfléchit à cette question de la sécurité de tous dans les rues de notre petite commune, pour que chacun puisse y circuler en toute sérénité.



**Anne Laure MIANCIEEN,
Conseillère Municipale**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 13 juin 2014

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Yannick GRIMAUT, Alain LENAIN, Anne-Laure MIANCIEN, Valérie MISIR, Daniel PRADEL, Manon VEQUAUD.

Excusée : Marie LONDE (Pouvoir à R. Bonvalot)

Secrétaire : Roger CHATILLON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif présente les comptes de gestion de la commune pour l'année écoulée. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BERNIER Laurence, Maire, a examiné les dépenses et recettes réalisées du budget de la commune pour l'année 2013. Puis le compte administratif du budget de l'eau (budget annexe). Ces deux budgets, dressés par Mme Béatrice Javourez, ont été validés par le Trésorier du Grand Dole.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2013 (Budget de la commune)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excé-	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats repor-tés		18 994.65	10 011.95		10 011.95	18 994.65
Op. de l'exercice	64 524.04	60 494.81	10 713.70	12 405.07	75 237.74	72 899.88
TOTAUX	64 524.04	79 489.46	20 725.65	12 405.07	85 249.69	91 894.53
Résultats clôture		14 965.42	8 320.58			6 644.84

Le compte administratif présente un excédent de 6 644,84 euros qui sera reporté au budget 2014

COMPTE ANNEXE POUR EAU 2013 (le budget eau a été clôturé au 31/12/2013 avec l'adhésion de la commune au Syndicat des eaux de Montmirey-le-Château et la cession du réseau)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats repor-tés		2 328.29	904.30		904.30	2 328.29
Op. de l'exercice	17 073.88	18 538.98	1 412.97	4 947.62	18 486.85	23 486.60
TOTAUX	17 073.88	20 867.27	2 317.27	4 947.62	19 391.15	25 814.89
Résultats clôture		3 793.39		2 630.35		6 423.74

Le compte administratif eau présente un excédent de 6 423,74 euros qui sera reporté au budget communal 2014.

LE RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES ANNEXES s'élève à + 13 068.68 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 13 juin 2014

TARIF DE LOCATION caveau et terrain communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir les tarifs de 2011 pour les locations du caveau et du terrain communal.

RAPPEL DES TARIFS DE LOCATION

	LOCATION CAVEAU	LOCATION TERRAIN COMMUNAL
1 SOIREE	50 euros	25 euros
1 JOUR	70 euros	25 euros
2 JOURS (week-end)	100 euros	50 euros

CONSEIL D'ECOLE sur les rythmes scolaires.

Le 5 juin 2014 s'est tenu un conseil d'école extraordinaire pour le RPI du Mont Guérin. Un aménagement des horaires scolaires a été voté, intégrant à la rentrée de septembre 2014, l'école le mercredi matin et la sortie des élèves le lundi, mardi, jeudi et vendredi à 16h05. Ces horaires sont à valider par l'Inspection Académique, après étude des moyens de transports. (réponse attendue le 3 juillet).

Le SIDEC propose un inventaire gratuit de l'éclairage public

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cet inventaire qui permettra de faire un état des lieux.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE, C'EST PARTI ! Prochaine étape à l'automne....



L'équipe de fleurissement : Marie Londe , Irène Romanet, Manon Véquaud , Roger Chatillon (et son tracteur), Colette Véquaud, Valérie Misir, Joël Comte, Bruno Richard, Anne Laure Miancien , Laurence Bernier, Léo et Olivier Simonin ; Merci à Justine et Marie-Lou Misir, Julie Grimaut, et Soline Debadier pour leurs encouragements, à Pierrot et Agathe Arbelot pour les pierres données, à Régis Bonvalot et Claire Foucheyrand pour la terre, à Lydia Patoz et Michèle Lachiche pour les fleurs offertes.





COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CIRCULATION/ SECURITE ROUTIERE réunie le 28 mai 2014

Ont participé à la commission : Laurence Bernier, Régis Bonvalot, Marie Londe,
Anne-Laure Miancien et Manon Vequaud

Plusieurs habitants du village ont fait connaître leurs attentes par courrier ou directement. La commission a fait le recensement des « points noirs » ou souhaits en matière de circulation du village.

Le problème essentiel est la vitesse excessive, qui pose problème aux piétons, aux automobilistes et aux enfants qui sont nombreux à jouer dans le village.

Les zones sensibles sont les suivantes :

1. Entrée/Sortie du village vers Peintre ;
2. Le rond Point et l'axe Pointre/Peintre ;
3. Les 3 rues qui ont la priorité à droite en venant de Moisse
(rue Haute, rue du cirque et rue du Quart) ;
4. Vers le moulin (route Moisse/Peintre).



Il convient d'établir un projet cohérent sur l'ensemble du village, de vérifier les possibilités de les mettre en oeuvre (DDE, routes départementales...) ; de chiffrer ensuite les aménagements et les éventuelles subventions. Le Conseil Municipal prendra les décisions après études et devis réalisés.

Les pistes suivantes ont été proposées par la commission et débattues en conseil :

1. Etablir une ZONE 30 sur la partie agglomérée du village ; mais la mise en place d'une zone 30 doit s'accompagner d'aménagements matériels visibles.
2. Prévoir un radar pédagogique (à déplacer) ;
3. Envisager un passage alterné à la sortie du village vers Peintre (pas de place ni de visibilité) : véhicules non prioritaires en venant de Peintre. Voir pour un passage sécurisé vers la haie ;
4. Rond point : peindre en blanc le pourtour du rond point ; y apposer des mains d'enfants peintes en couleurs ; faire une installation d'un diamètre limité au centre du rond point. (panneau sur poteau ou vasques à fleurs ou borne réfléchissante basse avec flèches ou sculpture en hauteur) . Il faudra prendre en compte la possibilité de manoeuvrer du bus scolaire et engins agricoles.
5. Installer un panneau clignotant annonçant les 3 rues prioritaires à droite (en venant de Moisse) ;
6. Réfléchir aux mesures à prendre concernant deux maisons isolées (vitesse importante constatée)
7. Des ralentisseurs ne sont pas envisagés pour l'instant.

Des contacts ont été pris par Mme le Maire avec la Direction Départementale du Territoire et les services du Conseil Général. Un technicien viendra sur place – début juillet- nous conseiller pour les installations envisagées sur les voies départementales. Des contacts seront pris avec les municipalités des villages environnants afin de connaître le bilan qu'ils font des dispositifs mis en place.

Une nouvelle réunion de la commission sera organisée à la rentrée. Tous ceux et celles qui le souhaitent pourront y participer. D'ici là, n'hésitez pas à faire connaître votre avis sur les propositions envisagées.

Autres informations

SIAER

Une assemblée générale a eu lieu en mai afin de procéder à l'élection du président et des vice-présidents. Patrick EMERY a été élu président ; les vice-présidents sont Daniel DUREY (1er) et Anthony BOURCET (2ème VP)

SICTOM

Le conseil syndical du SICTOM (Assemblée générale des délégués au syndicat) s'est réuni le 27 mai.

Patrick SAUTREY, Maire de Monnières (Grand Dole) a été élu Président. 4 vice-présidents (représentant les 4 autres communes de communes) ont été élus : Jean Thery (Val d'Amour) ; Guy Savoye (Plaine Jurassienne) , Christian Richard (Jura Nord), Dominique Troncin (Nord Ouest Jura).

PREVENTION CANICULE

Comme chaque année, dans le cadre du Plan National Canicule, le Préfet du Jura invite les mairies à établir un registre des personnes vulnérables ou isolées en cas de grande chaleur, voire de canicule.

Si vous souhaitez figurer sur ce registre nominatif et confidentiel, merci de contacter la mairie (permanence ou courrier).

Cette mesure peut aider à n'oublier personne et à apporter une aide simple et utile en cas de besoin.



PARTICIPATION DES ELUS DE FRASNE AUX COMMISSIONS DU GRAND DOLE

Pour les communes ayant un seul délégué au Conseil d'Agglomération du Grand Dole, la possibilité de participer aux commissions de travail est limitée à 4 élus (pour 5 commissions)

- ◆ 1ère commission : Affaires Générales (Finances et budget, ressources humaines, moyens généraux, mutualisation des services et services aux communes, évolution de l'intercommunalité) : **Laurence Bernier**
- ◆ 3ème commission : Aménagement du territoire, urbanisme et infrastructures : **Yannick Grimaut**
- ◆ 4ème commission : Politiques sociales et culturelles (politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, suivi réformes rythmes scolaires, réseau lecture publique) : **Anne-Laure Miancier**
- ◆ 5ème commission : environnement, énergie, espaces naturels (SPANC, gestion des ordures ménagères, maîtrise de l'énergie) : **Régis Bonvalot.**

PERMANENCES DE LA MAIRIE

⇒ **TOUS LES VENDREDI
de 14 à 16h**

sauf le 15 et le 25 août

⇒ **et le MERCREDI**

de 17h30 à 19h (une semaine sur 2)

Prochaine date :

◆ **le mercredi 25 juin**



AFFOUAGE ET GESTION DE
LA FORET

2 élus de Frasne-les-

Meullières ont participé le

17 juin 2014 à une formation à Champagny sur l'affouage et la gestion de la forêt : Daniel Pradel et Roger Chatillon.



**Venez échanger et
contribuer...**

**Pour un jura solidaire
et responsable**



REUNION PUBLIQUE DE CONSULTATION

MARDI 24 JUIN à Dole à 14H

Manège de Brack

INFOS PRATIQUES

Déclaration de travaux

Cartes d'identité valables 15 ans

Depuis le 1er janvier dernier, les cartes nationales d'identité ont vu leur validité passer de 10 à 15 ans. Cela vaut également pour les cartes émises entre janvier 2004 et décembre 2013, qui sont donc encore valables 5 ans après la date d'expiration notée à l'arrière de celles-ci.

Toutefois, certains pays n'acceptent pas la carte d'identité de plus de 10 ans. Il est donc conseillé de vérifier avant de voyager.

Vous devez déposer votre dossier en 3 exemplaires à la mairie de la commune où se situe le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé.

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

Instruction de la demande : Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à compter de la date du dépôt de votre demande majoré d'un mois supplémentaire si l'Architecte des Bâti-ments de France (ABF) doit donner son avis.

Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, vous disposez d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, votre déclaration préalable n'est plus valable.

Une fois que vos travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'1 an. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

En l'absence de réponse : La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'un document écrit au terme du délai d'instruction d'un mois (ou 2 mois si ABF). L'absence d'opposition au terme de ce délai vaut décision tacite de non-opposition à la réalisation de votre projet. (Ces indications figurent sur le récépissé de dépôt délivré par la Mairie).

Une attestation de non-opposition à déclaration préalable peut être délivrée sur simple demande à la mairie.

EN DIRECT AVEC LES ASSOCIATIONS



LE CLUB ST MICHEL

Au mois de mai, le Club St Michel a fêté deux anniversaires avec beaucoup de fleurs, de gâteaux et d'amitié :

Celui de Marcelle BLANC qui a eu 90 ans en mars et l'anniversaire de Simone JAXEL qui a eu 89 ans en avril.

Madame BLANC est la doyenne de notre village.



Nous leur souhaitons à toutes deux une bonne santé et de bons moments à partager tout au long de l'année.

LE COMITE DES FETES

VIDE GRENIER DU DIMANCHE 22 JUIN

Les exposants s'installant très tôt (dès 5h30), nous remercions les habitants de Frasne, de ne pas laisser leurs véhicules en stationnement dans les rues depuis le samedi soir.

Un parking est à votre disposition sur le terrain communal.

REPAS DU LUNDI 14 JUILLET

Le Comité des Fêtes vous convie au traditionnel repas du 14 juillet qui se déroulera sous tente au terrain municipal à partir de 12h15.

Chacun apportera son couvert ainsi qu'un dessert. Vous recevrez prochainement les formulaires d'inscription.

EN DIRECT AVEC LES ASSOCIATIONS

L'ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

3300 associations locales existent en France, pour permettre aux familles de recevoir une aide, à domicile, de la naissance à la fin de vie, en fonction de leurs besoins, à l'écoute et dans le respect de leur autonomie.

Ces associations sont animées et gérées par des bénévoles, qui emploient des salariés pour répondre aux besoins des familles, dans un souci de proximité et d'adaptation aux différents besoins.

Tout le monde connaît leur existence, celle du canton de Montmirey-le-Château a tenu son Assemblée Générale le 21 Mai à Thervay. J'y suis allée pour représenter la mairie de Frasne, je vous fais part de quelques informations qui peuvent être utiles, concernant sa composition et ses actions :

. **Son conseil d'administration** est composé de 12 membres, dont Mme Chantal SAGET, présidente, le secrétaire était jusqu'à peu de temps le regretté M. René DELMAS, décédé tout récemment. Mme Liliane BARBIER la trésorière et Mme Armelle ATHIAS trésorière adjoint.

. Leur effectif salarié comprend 22 aides à domicile, 1 employée de maison et 2 secrétaires.

. **Les principaux services** sont l'aide aux personnes âgées, l'aide aux familles avec de jeunes enfants, aux personnes en situation de handicap, ils assurent aussi la téléassistance et la livraison de repas à domicile.

. Actuellement il se met en place un service infirmier avec accueil de jour (CIAD) (notamment par rapport à la maladie d'Alzheimer), à Malange.

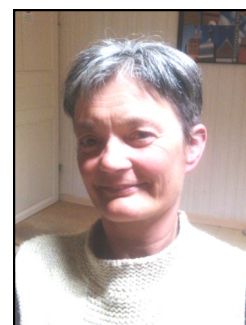
. **La prise en charge financière** est calculée en fonction des revenus et est en grande partie financée par les aides des caisses de retraites.

La baisse de ces aides ces dernières années a entraîné une baisse d'activité de 30 % et un léger déficit sur le canton de Montmirey le Château, malgré les subventions et la vigilance concernant les heures.

Il est à noter que le travail administratif avec les règles de plus en plus complexes, est assuré par des bénévoles, qui passent un temps considérable pour en assumer la charge.

Pour prendre contact avec l'ADMR, les familles peuvent s'adresser au CCAS de la commune, qui sert de relais, ou directement, en appelant à la permanence qui se tient à AMANGE, 17 rue de la Fontenotte. **Tel : 03 84 70 34 30** (du lundi au vendredi de 9h à 16h).

Mail : admr12@montmirey.fede39.admr.org



**Marie LONDE,
2ème adjointe**



LE CRIC ou la culture en milieu rural

Le CRIC fête ses 20 ans, les 11, 12 et 13 juillet !

Hé oui, voilà vingt ans que l'oiseau du Cric a pondu son drôle d'œuf dans l'herbe verte et tendre de notre beau canton de Montmirey-le-Château, provoquant l'éclosion de projets artistico-culturels divers et variés pour le plus grand plaisir de tous ceux qui ont su garder leurs yeux et leurs oreilles grand ouverts.

Aujourd'hui, nous fêtons donc cet anniversaire par un festival sur trois jours. (musique - théâtre - cirque - cinéma).

On vous attend nombreux ! Demandez le programme : 06 83 16 74 03 <http://leblogducric.blogspot.fr>



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 septembre 2014 à 20h30, en mairie

REUNION DES ASSOCIATIONS

Jeudi 3 juillet 2014 à 20h30, en mairie

Pour préparer et coordonner les fêtes et manifestations de l'année à Frasne

EN BREF...

CCAS

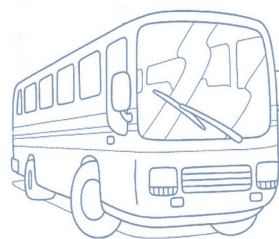
La Commission Communale d'Action Sociale s'est réunie le 11 juin. Elle a fait le point des personnes destinataires des cadeaux de fin d'année. Pour les naissances, le Conseil Général offrant maintenant un livre à chaque naissance, il est proposé de planter à l'automne un arbre, qui pourrait porter le nom de l'enfant. **Ont participé à la commission : Laurence Bernier, Marie Londe, Anne-Laure Miancien, Valérie Misir, Agathe Arbelot, Cécile Diet, Gisèle Besson et Jocelyne Jacqué.**

TRAVAUX

L'été sera mis à profit pour recenser les travaux à mettre en oeuvre dans le village. Les devis divers devront être remis en mairie début septembre.

TRANSPORTS SCOLAIRE

Les fiches de transports scolaire concernant les enfants scolarisés en maternelle, primaire, collège ou lycée sont à rapporter en mairie (ou à mettre dans la boîte à lettres de la mairie) avant le **30 JUIN 2014**.



SOGEDO

Lors du Conseil d'agglomération du Grand Dole du 19 juin, Laurence Bernier, Maire de Frasne a souligné le mécontentement d'un certain nombre d'habitants face aux diagnostic « minute » effectués par la Sogedo et au montant des factures. Elle a notamment proposé qu'à la fin du contrat de DSP (délégation de service public) en 2015, ce service du SPANC soit mis en régie publique. Les réclamations peuvent être adressées en mairie qui transmettra à la Commission Environnement du Grand Dole.

PRESENCE DES ELUS PENDANT L'ETE

Durant tout l'été, des élus, Maire, adjoints ou conseillers municipaux seront présents à Frasne. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

FETES ET CEREMONIES

Dans une ambiance de guigette, venez fêter l'été en musique !

La fête ouvrira à 17 h avec les chansons des enfants de l'école à reprendre tous en chœur. Chanteurs petits et grands, et musiciens se succéderont. Chacun pourra se joindre à eux. Et ceux qui le souhaitent apporteront leur pique-nique.

Thé et café offert par la commune.

Crédit photos : la photo de Une de ce bulletin est de Lydia Patoz. Celle du numéro précédent « Toits de Frasne » était de Amélie Londe.



Apportez vos instruments, vos voix ... et vos pique-niques